

Taux d'imposition inchangés

Lors du dernier conseil municipal, les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 ont été votés comme suit : taxe d'habitation à 13,57 % ; taxe foncière sur les propriétés bâties à 14,79 % et à 54,23 % sur les propriétés non bâties.

Le trésorier aura son indemnité. Par 6 voix pour, aucune contre et 5 abstentions, Jérôme-Antoine Serre de Lourtioux, trésorier va bénéficier de l'octroi de l'indemnité de conseil. Prime acquise pour la durée du mandat et recalculée chaque année.

Mille euros aux associations. La plus forte subvention municipale est de 200 € pour l'APE Montbrun-Mâcon, ensuite 150 € à l'association gymnastique volontaire, 120 € à l'ADMR de Oiron ; l'Acca et l'Amitié mâconnaise bénéficient chacune de 100 € ; la FSE collège Jean-Rostand, 108 € (au prorata d'élèves inscrits) et quatre associations se répartissent le reste, variant entre 30 et 50 €.

Les délégués aux commis-

sions. Le représentant titulaire pour la CLECT (charges transférées à l'intercommunalité) est Yves BouSSION. Jacques Rahard et Vanessa Babin représentent la commune à la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées. Les six commissions thématiques suivantes et leurs représentants : Organisation et ressources, Yves BouSSION ; culture, jeunesse et sport, Christine Choquet ; environnement et développement durable: Claude Dubois. Jean-Pierre Thurault s'occupera de l'aménagement et l'urbanisme. Le développement économique, touristique et emploi revient au maire Christophe Collot, et infrastructures et mobilité à Claude Charbonneau.

Groupe pédagogique. A l'unanimité, le conseil accepte le versement d'une participation financière de 62.000 € au Sifup Saint-Martin de Mâcon-Saint-Leger-de-Montbrun au titre de l'année 2014.